

ROVON – SAINT-GERVAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative au projet de restauration écomorphologique de la Drevenne porté par le SYMBHI

Par arrêté préfectoral n° 38-2020-178-DDTSE01 du 26 juin 2020, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours, est prescrite du mercredi 09 septembre 2020 au mercredi 23 septembre 2020 – 12h00.

Au terme de cette enquête, en application du code de l'environnement un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques et déclarant ou non le projet d'intérêt général, sera adopté.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le **Préfet de l'Isère**.

Thierry MONIER, docteur en géologie, a été désigné **commissaire enquêteur** sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête. Il sera **présent**, en mairies pour y **recevoir les observations** des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- En mairie de Rovon : le mercredi 09 septembre 2020 et le mercredi 23 septembre, de 9h à 12h
- En mairie de Saint Gervais : le samedi 19 septembre de 9h à 12h

L'accès en mairie se fera dans le respect des règles sanitaires en vigueur en moment de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans les mairies concernées, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance, l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- une note complémentaire
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **le dossier pourra également être consulté :**

- sur le **site internet** : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>
- sur rendez-vous, en version papier et sur un poste informatique, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, Service environnement -17 bd Joseph Vallier, BP 45, 38040 Grenoble Cedex 9 – Tél. : 04.56.59.46.49.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur les registres d'enquête** tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- **reçues par le commissaire enquêteur** sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- **adressées par courrier** au commissaire enquêteur à la mairie de Rovon, 216 Le Village, 38470 Rovon, siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique Restauration Drevenne - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- **adressées par voie électronique** à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr jusqu'au mercredi 23 septembre 2020 – 12 heures.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet, auprès duquel **des informations peuvent être demandée :**

Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI),
9, rue Jean Bocq, 7, rue Fantin Latour, 38022 Grenoble
Tél 04.76.00.33.93 contact@symbhi.fr

Il peut également être obtenu **communication du dossier d'enquête** auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement (voir l'adresse ci-dessus).

Après l'enquête publique, **le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an**, à la D.D.T 38, dans les mairies de Rovon et Saint Gervais et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr.